

Région des Pays de la Loire
CONSEIL REGIONAL
Session plénière du 21 octobre 2011

VCEU

Sur un soutien à la reconnaissance d'un état palestinien
Présenté par les groupes de la majorité régionale

Lors de l'Assemblée Générale de l'ONU qui s'est tenue à New York le 23 septembre, le Président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas a fait preuve de courage en présentant au Secrétaire Général de l'ONU la demande officielle de l'Autorité de voir reconnaître la Palestine comme le 194^{ème} état membre de l'ONU.

Aujourd'hui, plus de 120 pays membres sur les 193 ont accepté volontairement cette reconnaissance.

Cette demande est conforme aux précédentes résolutions adoptées par l'ONU, notamment la résolution 242 votée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967, cinq mois après la Guerre des Six-Jours, exprime ainsi : "*le respect et (la) reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région et leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force*".

Cette démarche qui vise à mettre fin au blocage des négociations de paix entre l'Autorité palestinienne et Israël insufflé un nouvel élan dans le processus de paix, comme l'avait fait les accords d'Oslo en 1993 reconnaissant l'autorité palestinienne.

La communauté internationale n'a eu de cesse de dénoncer les entraves à la circulation, la construction d'un mur, l'embargo sur Gaza, la restriction de droits élémentaires d'accès à l'eau potable, à l'énergie ou à la santé, la confiscation de terres ou de cours d'eau qui portent atteinte aux droits élémentaires du peuple palestinien.

La communauté internationale et particulièrement occidentale doit prendre ses responsabilités et résoudre durablement la situation difficile que subissent aujourd'hui les Palestiniens. Elle se doit d'œuvrer pour une paix fondée sur deux états souverains. L'espoir ouvert par la démarche de reconnaissance devant l'ONU doit déboucher sur l'établissement d'une Paix juste et durable à laquelle les deux peuples aspirent légitimement.

Le Conseil régional des Pays de la Loire réuni en session plénière le 21 octobre :

- Estime légitime la demande de l'Autorité palestinienne de reconnaissance d'un Etat palestinien par l'ONU, et soutient cette démarche,
- Croit profondément que cette reconnaissance serait un pas vers une stabilité durable de la Paix au Proche Orient,
- Réaffirme que le peuple palestinien a droit à un Etat, libre et indépendant, dans les frontières de 1967 avec Jérusalem Est comme capitale, aux cotés de l'Etat israélien,
- Condamne toute exaction violente et criminelle qui entraverait la marche vers la Paix,

- Appelle le gouvernement français et l'Union Européenne à contribuer activement, que ce soit au sein de l'ONU ou par des rencontres multilatérales à une réponse positive à la demande de l'autorité palestinienne.
- Apporte son soutien aux mobilisations et aux initiatives citoyennes et institutionnelles qui se tiennent dans notre région pour la reconnaissance d'un Etat palestinien
- S'engage à apporter tout son soutien aux projets de coopération décentralisée avec l'ensemble des peuples de cette région pour favoriser l'échange, la compréhension et la marche vers la paix.

Philippe DENIS

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.